

# NOTRE DAME DES DOUZE APÔTRES- CONCARNEAU

Beuzec-Conq, Concarneau, Elliant, Kernével, Lanriec, Le Passage, Melgven,  
Rosporden, St Philibert, St Yvi, Tourc'h, Trégunc

N°217 – du 3 au 9 novembre 2024

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu. Tu aimeras ton prochain » (Mc 12, 28b-34)

## Notre-Dame de Paris :

« Est-il moral de livrer un édifice unique aux marchands du temple ? »

Pierre OUZOULIAS, sénateur communiste des Hauts-de-Seine, La Croix le 25 octobre 2024

Le 23 octobre 2024, la ministre de la Culture, Rachida DATI, a déclaré vouloir proposer à l'archevêque de Paris la mise en œuvre d'un accès payant de cinq euros à la cathédrale de Notre-Dame. Précisant son propos le lendemain, elle a indiqué que ce droit d'entrée serait demandé aux seuls « *visiteurs culturels* » et donc que les visiteurs culturels en seraient exonérés. La ministre estime que cette mesure rapporterait 75 millions d'euros au budget de l'État et elle souhaiterait les affecter à la restauration du patrimoine culturel. Elle ajoute, avec beaucoup d'imprudance, que « *Notre-Dame de Paris sauverait toutes les églises de Paris et de France* » !

Ce projet pose de nombreuses difficultés techniques, juridiques et politiques. La loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Églises et de l'État, protège la liberté du culte en consacrant un usage culturel exclusif des édifices religieux, dont il faut rappeler qu'ils sont la propriété des communes pour les églises construites avant 1905 et de l'État pour la grande majorité des cathédrales.

En l'occurrence, l'affectataire de Notre-Dame de Paris a déclaré officiellement son opposition à la commercialisation d'un espace dédié au culte, dont il est le seul garant : *ite missa est* ! Sauf à imaginer que la ministre de la Culture, aidée du ministre des cultes, Bruno RETAILLEAU, imposent un aménagement au clergé par une expression anachronique de gallicanisme régalien, vaguement inspirée de la Pragmatique sanction, il est donc douteux que l'entreprise de Mme Rachida DATI aille plus loin que la déclaration d'intention. Il eût été sans doute plus judicieux et plus respectueux de s'enquérir préalablement de l'avis de l'archevêché avant de lui en faire l'annonce par voie de presse.

**Usage culturel, usage culturel.** Néanmoins, cette déclaration ministérielle a eu le pédagogique avantage d'éclairer nos concitoyens sur plusieurs articles de la loi de 1905 qu'ils placent au-dessus de tout, mais qu'ils connaissent si mal. Rappelons donc que cette loi protège la liberté de conscience et consacre la liberté de culte comme une de ses composantes. Les édifices religieux étant très majoritairement des propriétés des communes et de l'État, le libre exercice du culte est garanti par le principe législatif et jurisprudentiel de la double exclusivité. Les églises sont laissées à l'entière disposition de leurs affectataires et elles ne peuvent être utilisées sans son autorisation, mais les affectataires ne peuvent y accueillir d'autres activités que

cultuelles. Toutefois, depuis la loi du premier juillet 2006, il est possible d'organiser, au sein d'un édifice affecté au culte, avec l'accord de l'affectataire, un accès payant à plusieurs de ses parties.

Dans le cas de Notre-Dame de Paris, en droit et avec l'accord de l'affectataire, on pourrait aménager, autour de la partie de la nef dédiée au culte, un espace réservé à la visite payante et donc physiquement isolé de celui librement accessible. Est-ce le projet de la ministre de la Culture ? On a peine à concevoir comment pareil dispositif pourrait être satisfaisant, car il est à craindre que des « *visiteurs culturels* » accèdent à l'espace cultuel pour ne pas acquitter le droit d'entrée au circuit touristique. L'idée d'une organisation de la nef de Notre-Dame en fonction des horaires des offices n'est pas plus recevable, car cela obligerait les « *visiteurs culturels* » à acquitter un droit d'entrée en dehors de ceux-ci ce qui est une atteinte à la liberté de culte. Dans la nef de Notre-Dame, il n'est techniquement pas possible de séparer les usages cultuels et culturels.

**Propriété commune de la Nation.** Dans son communiqué du 24 octobre 2024, l'affectataire de la cathédrale Notre-Dame ne dit pas autre chose et rappelle l'attachement de l'Église catholique en France à la gratuité d'accès aux églises et aux cathédrales afin « *d'accueillir de façon inconditionnelle (...) tout homme et toute femme, indépendamment de sa religion ou de sa croyance, de ses opinions et de ses moyens financiers* ». Le sénateur communiste et athée que je suis loue la fermeté de cette déclaration et se félicite d'être une nouvelle fois au côté du culte catholique pour défendre la laïcité, la liberté du culte et l'universalisme.

Républicain sourcilleux, je rappelle que, depuis 1789, les édifices religieux sont la propriété commune de la nation et qu'à ce titre ils sont ouverts à tous les citoyens. Il reste très peu de bâtiments en France et singulièrement à Paris dans lesquels il est ainsi possible de rentrer sans entrave. Est-il moral de livrer un édifice unique qui réunit l'art et la spiritualité aux marchands du temple ? Le négoce doit-il s'introduire partout ?

Enfin, cette nouvelle tentative de contournement de la loi de 1905 par l'exécutif m'inquiète parce qu'elle survient après de nombreuses autres. Je pense, par exemple, à la reprise en main autoritaire du fonctionnement des associations fondées sous le régime de la loi de 1905 ou la façon dont le ministère de l'intérieur s'était octroyé le droit de réformer les pratiques liturgiques lors de la pandémie. À plusieurs reprises, j'ai dénoncé cette dérive néo-concordataire par laquelle les gouvernements successifs tentent d'élargir leur gestion des affaires publiques à l'organisation des cultes, au mépris de la séparation des Églises et de l'État. J'ai la faiblesse de penser que l'affaire de Notre-Dame relève de ce dessein.



## DANS LA PAROISSE

**Mardi 5 novembre** de 20H à 21H : Veillée de prière et de louange à l'église Notre Dame de Lorette Lanriec.

**Mercredi 6 novembre** à 14H00 à la Communauté des Filles du St Esprit à Beuzec : rencontre du groupe de lecture biblique.

**Chaque jeudi** à 20H00 à l'église St Marc de Trégunc : répétition de la chorale paroissiale.

### HORAIRES DES MESSES DE LA SEMAINE

#### MESSES EN SEMAINE

	<b>Mercredi 6 novembre</b> <i>St Léonard de Noblat</i>	<b>St Marc Trégunc</b>	<b>09H00</b>
	<b>Jeudi 7 novembre</b> <i>Ste Karine</i>	<b>St Guénolé- Concarneau</b>	<b>17H30</b>
	<b>Vendredi 8 novembre</b> <i>St Trémeur</i>	<b>St Guénolé- Concarneau</b>	<b>09H00</b>

#### MESSES DES DIMANCHES ET FÊTES

<b>32<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire</b>	<b>Samedi 9 novembre</b> <i>St Théodore</i>	<b>St Budoc-Beuzec</b>	<b>18H00</b>
		<b>Notre Dame-Rosporden</b>	
	<b>Dimanche 10 novembre</b> <i>St Léon le Grand</i>	<b>St Philibert-Trégunc (Trévignon)</b>	<b>9h30</b>
		<b>Sts Pierre et Paul-Melgven</b>	<b>10H30</b>
<b>St Guénolé-Concarneau centre</b> <b>CONFIRMATION</b>		<b>11h00</b>	

#### Ouverture des églises :

- **Église St Gilles d'Elliant** : tous les jours de 10h30 à 17h.
- **Église Sts Pierre et Paul de Melgven** : tous les jours de 9h30 à 17h30 ;
- **Chapelle de la Croix** (5 quai de la Croix à Concarneau) : ouverte de 9h30 à 18h00.
- **Église St Marc de Trégunc** : le mercredi, messe à 9h00 suivie du chapelet ; et ouverture de l'église de 10H à 12H
- **Église Notre Dame de Rosporden** : le jeudi de 10H à 11H30 ; prière du chapelet à 10H00 le samedi.
- **Église St Guénolé Concarneau centre** : du lundi au samedi de 9h30 à 11h30. Le jeudi, présence d'un prêtre de 16h à 17h30 (confessions possibles) : exposition du Saint Sacrement et messe à 17h30.
- **Eglise Ste Anne Passage- Concarneau** : le lundi de 16H à 17H (entrée côté chapelle de l'église)

## NOUS PRIONS POUR EUX

**Leurs obsèques ont été célébrées cette semaine** : Joséphine LE BOURHIS et Jean-Claude HERLÉDAN à Sts Pierre et Paul Melgven ; Bernard GAUME à N-Dame de Lorette Lanriec.

## DANS LE DIOCÈSE



**Samedi 23 novembre** à Châteauneuf-du-Faou de 10h45 à 18H : La Commission de musique vous invite à une rencontre des chanteurs en liturgie du diocèse suite au rassemblement Ancolies 2023. Dans l'élan de ce qui a été vécu à Lourdes, cette journée ouverte à tous les chanteurs en liturgie du diocèse permettra de reprendre

ensemble les chants emblématiques du rassemblement Ancolies 2023. La journée se terminera par la célébration de la messe avec les paroissiens à 17H. Prévoir un pique-nique. Inscription par mail [liturgie@diocese-quimper.fr](mailto:liturgie@diocese-quimper.fr) (indiquez vos nom, prénom, paroisse et mail), par téléphone au 02 98 34 63 97 ou sur [le site Internet du diocèse](#).

***Les Evêques de France seront réunis en Assemblée plénière à Lourdes du 5 au 10 novembre***

Seigneur, nous te confions tous les évêques.

Donne-leur ta force pour porter avec courage et zèle leur ministère de successeurs des Apôtres,

Donne-leur d'être des bons pasteurs pour écouter, prendre soin et conduire les prêtres et les fidèles de leurs diocèses,

Donne-leur la grâce d'être attentifs à tous, et spécialement aux plus pauvres,

Donne-leur sagesse, paix et audace dans leurs discernements et leurs décisions, particulièrement dans les situations les plus délicates ou douloureuses,

Donne-leur d'être des pasteurs humbles et vrais dont l'exemple donne envie de suivre le Christ,

Donne-leur la grâce d'appeler à suivre le Christ avec générosité sur le chemin de la sainteté et de la mission,

Donne-leur la joie de te servir et de servir ton Eglise en France en communion avec l'Eglise universelle et le pape François.

Père très bon, qu'ils recherchent avec ardeur ta seule volonté et qu'ils travaillent avec passion à la mettre en pratique avec justice et miséricorde,

Jésus, garde-les fidèlement enracinés dans la foi, l'espérance et la charité pour édifier ton Eglise

Saint Esprit, viens les renouveler dans l'onction de grâce qu'ils ont reçue à leur ordination épiscopale et qui rend fécond leur ministère.

Sainte Vierge Marie, mère de l'Eglise, soutiens-les pour tenir ferme dans la foi au cœur des tempêtes et avancer avec persévérance et fidélité dans les déserts. Amen.



Vous avez une question, une demande...vous souhaitez recevoir l'agenda par mail... :  
adressez-vous à : [paroisse.concarneau@gmail.com](mailto:paroisse.concarneau@gmail.com)

**Ou aux accueils des communautés chrétiennes locales :**

- rue des écoles à Concarneau, ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 11h30. Tel : 07 55 64 97 72  
- 7 rue de Reims à Rosporden les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 9h30 à 11h30. Tel : 02 98 59 21 65

Site Internet paroissial : <https://www.paroisse-concarneau-rosporden.fr/>

